ART. 4 N° 24

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

PLFR POUR 2021-II - (N° 4702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 24

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Plan de relance »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorications	ngiement	Crédits de paiement annulés
Écologie	0	0	0	0
Compétitivité	0	0	0	0
Cohésion	+1 000 000 00	0	0	-1 000 000 000
TOTAUX	+1 000 000 00	0	0	-1 000 000 000
SOLDE	+1 000 000 000		+1 000 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte adopté par l'Assemblée nationale.